

MISE EN ŒUVRE DE LA PRIME VOIE PUBLIQUE !



scsi-pn.fr

avril 2024



Maintes fois annoncée depuis le Beauvau de la sécurité, la prime voie publique sera mise en œuvre le 1er juillet 2024 ([journal officiel du 26/4/2024](#)).

Le SCSI a bataillé pour que les officiers ne soient pas exclus de cette mesure et que tous ceux concernés par cette mission puissent la percevoir.

Le SCSI sera attentif à ce que l'ensemble de la chaîne hiérarchique qui commande directement des unités de VP dans les différentes filières soit concerné.

QUAND ? COMBIEN ? QUI ?



- A partir du 1er juillet 2024 : 50€ /mois ;
- A partir du 1er juillet 2025 : 100€ /mois ;
- Prime cumulable avec la prime OPJ, plafonnée à 225€ /mois à compter du 1er juillet 2025.

Cette prime VP a vocation à être attribuée aux personnels actifs et aux policiers adjoints de la police nationale assurant des interventions d'urgence et répondant aux sollicitations des citoyens sur la voie publique :

- [Un premier arrêté](#) publié le 25/4/2024 fixe la liste des services éligibles ;
- [Un deuxième arrêté](#) publié le 25/4/2024 fixe le montant de la prime et le plafond du cumul autorisé entre la prime OPJ et la prime VP (225€)

L'ensemble de ces textes s'appliquera au 1er juillet 2024.

Le SCSI souhaite obtenir du BOP une projection du dispositif sur le CC pour connaître avec précision le nombre d'officiers concernés, en incluant sans exception toutes celles et ceux commandant les unités y étant éligibles.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !